



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 février 2018

Français  
Original: anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts de la Conférence des ministres africains**  
**des finances, de la planification et du développement économique**  
Trente-septième réunion

Addis-Abeba, 11 et 12 mai 2018  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Questions statutaires**

### **Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres de la Commission économique pour l'Afrique**

#### **Introduction**

1. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des résolutions adoptées à la réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba le 12 juin 2017.
2. La séance extraordinaire a adopté trois résolutions de la Commission économique pour l'Afrique concernant le programme de travail et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Les résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale pour examen et approbation. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces résolutions.
3. Le présent rapport est soumis pour information à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique à l'occasion de la cinquante et unième session de la Commission.

---

\* E/ECA/COE/37/1

## Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

### A. Résolution 953 (L) : Projet de programme de travail et projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

#### Programme 15, chapitre 18

#### Paragraphe 2

##### a) Texte

*Demande* à ses partenaires stratégiques, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les États membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et les donateurs, de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019.

##### b) Progrès

L'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (recommandation relative à l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes), sous réserve de la suppression de deux postes vacants de longue date (un poste d'administrateur de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux).

### B. Résolution 954 (L) : Projet de programme de travail et projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

#### Chapitre 23, Programme ordinaire de coopération technique

#### Paragraphe 2

##### a) Texte

*Demande* à ses partenaires stratégiques, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les États membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et les donateurs de soutenir la mise en œuvre du Programme ordinaire de coopération technique et du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019.

##### b) Progrès

L'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (recommandation relative à l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes), sans modification.

**C. Résolution 955 (L) : Projet de programme de travail et projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019**

**Programme 9, Chapitre 11**

**Paragraphe 2**

**a) Texte**

*Demande* à ses partenaires stratégiques, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, les États membres, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et les donateurs, de soutenir la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019.

**b) Progrès**

L'Assemblée générale a approuvé le projet de programme de travail et le projet de budget-programme avec les réductions de ressources ci-après :

Réduction de 5 % du montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement et des autres dépenses de personnel ;

Réduction de 10 % du montant des ressources demandées au titre des rubriques ci-après : i) services contractuels, mobilier et matériel ; ii) consultants, fournitures et accessoires ; iii) objets de dépense autres que les postes à la rubrique Informatique ; et iv) voyages du personnel ;

L'Assemblée générale a également décidé de réduire de 15 % le montant des ressources demandées pour les services d'experts et de réduire de 25 % le montant des ressources demandées au titre des voyages des représentants.